Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SOMME

Amiens, le 31 octobre 2014

Communiqué de presse

Cavité souterraine dans la rue Albert 1er de Montdidier : Les actions entreprises par l'État

Suite aux interrogations relatives à la présence d'une cavité souterraine dans la rue Albert 1er à Montdidier dont les médias se sont fait l'écho, la préfecture de la Somme tient à apporter les précisions suivantes quant à l'action de l'État.

La mairie de Montdidier a saisi la préfecture le 25 août 2014 de la présence d'une cavité souterraine dans la rue Albert 1er.

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a été saisi le 26 août par la préfecture pour étudier cette cavité et proposer des solutions.

Le BRGM a transmis, via la préfecture, ses conclusions et préconisations pour le comblement de la cavité à la mairie de Montdidier dés le 28 août 2014, compétente s'agissant du domaine public communal.

Les préconisations du BRGM sont les suivantes :

- la réalisation d'un forage avant rebouchage de la cavité pour contrôler l'absence d'un deuxième niveau sous-cavé, sous la cave.
- le rebouchage de la cavité sous le domaine public pourrait être assuré par une entreprise spécialisée par injection d'un coulis à base de ciment ou de béton fluide entre des murs de contention, et ce afin de permettre aux véhicules lourds de réemprunter la rue.

A titre indicatif, la composition du coulis pourrait être la suivante (à valider par un bureau d'étude spécialisé):

- ciment CEM II ou III : 80 à 100 kg/m3,
- sable 0/2 à 0/4 mmm : 1 000 à 1 200 kg/m3,
- eau : 400 à 500 l/m3,
- bentonite : 10 à 20 kg/m3 (selon nombre de sondages d'injection).

Les diligences de l'État et de ses services doivent donc être considérées comme particulièrement rapides et adaptées à la situation.